

RENFORCER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX ALÉAS

Plan de travail 2025–2027

Le territoire métropolitain, comme plusieurs régions ailleurs dans le monde, est confronté à l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements extrêmes liés aux aléas d'origine naturelle et anthropique.

Dans ce contexte, le renforcement de la résilience territoriale est devenu une priorité pour la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et ses cinq partenaires régionaux. La création du Comité métropolitain sur la résilience territoriale (CMRT) incarne cette volonté de renforcer les capacités collectives permettant d'anticiper, d'atténuer et de s'adapter aux risques en constante évolution.

L'objectif de ce premier plan de travail est de guider et structurer les actions du CMRT pour les trois prochaines années afin de contribuer au renforcement de la résilience du territoire métropolitain. Ce plan s'appuie sur les quatre principes énoncés dans la Feuille de route métropolitaine, adoptée par le conseil de la CMQuébec en décembre 2024. Plusieurs rencontres et discussions avec de nombreux partenaires ont permis de prioriser sept actions prioritaires à déployer d'ici 2027. Chacune de ces actions est contributive à un ou plusieurs principes.

Par ce plan de travail, le CMRT s'engage à rapidement mettre en œuvre des actions visant à renforcer en continu les capacités des acteurs régionaux et locaux afin qu'ils puissent mieux se préparer, réagir et se rétablir face aux différents aléas.

Principe 1 → Favoriser l'entraide et la collaboration à l'échelle métropolitaine

Principe 2 → Améliorer la connaissance pour mieux anticiper les sinistres

Principe 3 → Prévenir les sinistres en adaptant les pratiques et le territoire

Principe 4 → Soutenir les municipalités régionales et locales dans leurs différents rôles en gestion des sinistres



| | Contributions aux principes | | | |
|--|-----------------------------|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 1. Clarifier la structure, les règles de fonctionnement et les rôles et responsabilités des membres du CMRT. a. Réunir le CMRT au moins deux fois par année afin d'assurer un suivi de l'avancement des actions. | * | | | |
| 2. Développer et mettre en place un système de monitoring du renforcement de la résilience territoriale et effectuer un premier diagnostic. | * | | | |
| 3. Poursuivre la prise de conscience collective envers la résilience territoriale : a. Tenir un événement annuel de réflexion et de réseautage sur la résilience territoriale. b. Déployer une infolettre aux différents partenaires régionaux et locaux. c. Organiser un programme de webinaires afin de promouvoir différentes initiatives. d. Sensibiliser aux enjeux locaux par l'organisation de visites terrain. | * | * | * | * |
| 4. Effectuer un inventaire des connaissances actuelles concernant les aléas susceptibles d'affecter le territoire métropolitain et des stratégies régionales d'acquisition. | | * | | |
| 5. Démarrer l'acquisition de connaissances et l'identification de mesures d'adaptation en lien avec les problématiques d'inondations sur la rivière Montmorency, les aléas liés au fleuve Saint-Laurent ainsi qu'aux enjeux de pluies diluviennes. | | * | * | |
| 6. Soutenir la mise en place d'un groupe de travail pour identifier les actions à déployer pour soutenir les acteurs régionaux et locaux dans leurs rôles en gestion des sinistres. | * | | | * |
| 7. Développer une méthodologie de documentation des vulnérabilités territoriales. | | * | | |